POST TENEBRAS LUX

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT – DIVISION DE L'URBANISME – SERVICE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

CHÊNE-BOURG

MODIFICATIONS DU RÉGIME DES ZONES DE CONSTRUCTION ET DU TRACÉ DE L'ITINÉRAIRE POUR CYCLISTES ET CYCLOMOTORISTES.
AU LIEUDIT "SOUS-MOULIN".

5e zone A.

Zone de verdure (extension du centre sportif).

Itinéraire pour cyclistes et cyclomotoristes.
(tronçon protégé - loi n° 4766 du 13 avril 1978).

Adopté par le Conseil d'Etat le: Visa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le: 8.10.81

Modifications

Echelle 1:2500

Date 12.12.1980

Dessin A.R.

Code rue FOG

Code communes et quartiers, réf. 5 1 2

Code interne 7. 3'

Plan No 27435

Indice

CDU 711.6